



**AIDE-MÉMOIRE**  
**DU QUATRIÈME COMITE CONJOINT DE MISE EN ŒUVRE (CCM)**  
**DE L'ACCORD DE PARTENARIAT VOLONTAIRE (APV-FLEGT)**  
**ENTRE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO ET L'UNION EUROPÉENNE.**

**Brazzaville, les 22 et 23 Juin 2016**

Conformément à l'Article 19 de l'APV-FLEGT Congo-UE, les deux parties ont tenu leur quatrième réunion du « *Comité Conjoint de Mise en Œuvre* » (CCM) les mercredi 22 et jeudi 23 juin 2016 à l'Hôtel RadissonBlu M'Bamou Palace à Brazzaville, sous la coprésidence de son Excellence Madame Rosalie MATONDO, Ministre de l'Économie Forestière, du Développement Durable et de l'Environnement, et son Excellence Madame Saskia DE LANG, Ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union européenne en République du Congo.

L'objectif de cette réunion était de faire le point de la mise en œuvre de l'APV-FLEGT depuis le précédent CCM, organisé en novembre 2015, et d'orienter le travail pour les années 2016-2017.

Ce CCM s'est déroulé en deux segments, à savoir : la session technique et la session officielle de haut niveau.

La liste des participants à cette réunion est jointe en annexe.

Les sujets suivants ont été débattus et le présent aide-mémoire récapitule les principales recommandations formulées par le 4<sup>ème</sup> CCM.



**Bilan de la mise en œuvre des recommandations formulées par le 3<sup>ème</sup> CCM de novembre 2015**

Parmi les quatorze recommandations du 3<sup>ème</sup> CCM, sept ont été mises en œuvre :

- Transmission du document de politique forestière au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) ;
- Transmission du projet de Loi portant régime forestier au SGG ;
- Présentation par l'OI-FLEGT d'une analyse des causes des non-conformités à la législation forestière et d'une analyse de l'évolution de ces constats dans le temps ;
- Révision par la SGS du plan de travail pour le développement du Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL) ;
- Présentation par la partie européenne des résultats publics définitifs de l'évaluation externe du plan d'action FLEGT et une mise à jour sur la mise en œuvre du RBUE ;
- Elaboration d'un plan de travail 2016-2017 par le Groupe de Travail Conjoint (GTC) ;
- Rédaction du rapport annuel conjoint 2015.

Les travaux relatifs aux cinq recommandations suivantes sont en cours :

- Rédaction des textes d'application du nouveau Code forestier. La finalisation du travail de l'assistance technique est prévue pour septembre 2016 ;
- Identification d'une stratégie pour la mobilisation des fonds pour le financement pérenne du SVL ;
- Validation du manuel de procédures de l'Auditeur Indépendant du Système (AIS-FLEGT) ;
- Développement d'une stratégie de gestion des cas de non-respect de la légalité. Un schéma était développé et pris en compte dans le SIVL. Les tests de terrain avec le secteur privé sont en cours ;
- Elaboration du manuel de traitement des cas de non-respect des indicateurs de la grille de légalité. Financement FAO en cours de mobilisation. Validation du manuel prévue dans les 12 prochains mois.

Deux recommandations n'ont pas pu être réalisées et sont reconduites par le CCM :

- Mobilisation du budget du Secrétariat Technique et de la Cellule de la Légalité Forestière et de la Traçabilité (CLFT).
- Finalisation des procédures de vérification de la légalité. Les fiches de contrôle de la légalité ont été finalisées par l'AT court-terme. La finalisation complète des procédures est inscrite dans le plan de travail du projet « Appui APV-FLEGT » (AFD-DFID).

**Politique et législation forestières**

La partie congolaise s'est engagée à partager dans les prochains jours les projets de textes d'application du nouveau Code forestier avec les parties prenantes, ainsi que le calendrier de leur approbation. Le MEFDDE rendra public le texte de la nouvelle Loi portant régime forestier dès sa promulgation.



### *Évaluation externe du plan d'action FLEGT et Règlement Bois de l'Union européenne (RBUE)*

Après présentation des résultats de l'évaluation externe du plan d'action FLEGT et du RBUE, la partie européenne s'est engagée à transmettre aux partenaires la version française du rapport.

Les parties européenne et congolaise s'engagent à poursuivre une réflexion commune pour apprécier la pertinence des recommandations de l'évaluation dans le contexte de l'APV Congo-UE et d'en déduire d'éventuelles priorités d'action.

### *Développement du Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL)*

Les présentations faites par SGS et EFI ont confirmé que le logiciel est en voie de finalisation et d'une qualité conforme aux attentes des partenaires.

Cependant :

- Un retard de 3 mois est constaté pour la livraison de la version finale. SGS a souligné un dépassement significatif des ressources et souhaite un dialogue avec les parties contractantes pour la prise en charge des améliorations potentielles. Les parties congolaise et européenne se sont engagées à apprécier quelles prestations demandées au contractant ont pu se situer au-delà des Termes de Référence (TdR) et ont encouragé les parties contractantes à rechercher une solution amiable.
- L'hébergement du SIVL et le maintien en poste des 2 administrateurs-systèmes formés par le contractant à la maintenance du logiciel ne sont pas garantis après juillet 2016. La partie congolaise s'est engagée à identifier rapidement la meilleure option à mettre en place.
- Le financement du déploiement national du SIVL n'est pas encore assuré. Les parties européenne et congolaise se sont engagées à examiner et valider urgemment le plan de déploiement national élaboré par SGS et à identifier les sources de financement sur base des éléments contenus dans ce plan, afin de lancer les préparatifs du déploiement national avec toutes les parties prenantes de l'APV.

### *Audit Indépendant du Système*

En raison de la soumission tardive du manuel de procédures de l' AIS-FLEGT, le CCM n'a pas été en mesure d'examiner le document. Les parties européenne et congolaise souhaitent néanmoins que ce document puisse être examiné dans les meilleurs délais.

Les parties ont convenu que ce manuel pourrait éventuellement être validé, avant la prochaine réunion du CCM, par échange officiel de courriers entre les deux co-présidents du CCM, sur initiative de la partie congolaise.



### *Reconnaissance des systèmes de certification privés*

La partie congolaise a présenté les processus de reconnaissance des systèmes de certification privés et de développement d'un certificat PAFC-Congo. La partie européenne a annoncé la transmission de son approbation des TdR du processus de reconnaissance des systèmes de certification privés et d'une feuille de route révisée.

L'expertise pour la phase d'élaboration d'une procédure d'évaluation de la conformité des standards de certification sera mobilisée par la partie européenne.

La partie congolaise examinera dans les meilleurs délais la proposition de feuille de route et prendra en charge la phase de l'analyse de la conformité des standards.

### *Projet d'appui à la mise en œuvre de l'APV FLEGT (AFD/DFID)*

Au terme de la présentation de l'avancement du projet par l'assistant technique principal, le CCM a acté la mise à disposition d'un fonds à destination des 2 syndicats de la filière bois (Unibois et Unicongo) sous forme de cofinancement à 50%.

### *Présentation de l'action et des constats de l'OI-FLEGT en 2015*

Les deux parties ont plébiscité l'action de l'OI-FLEGT et son importance pour l'amélioration de la gouvernance forestière.

La partie congolaise a souligné que l'opérationnalisation du SVL permettrait de mettre en œuvre de nombreuses recommandations proposées par l'OI-FLEGT et contribuerait en particulier à un meilleur recouvrement des taxes forestières.

### *Rapport annuel conjoint d'avancement sur la mise en œuvre de l'APV en 2015*

Conformément à la recommandation du dernier CCM, le texte consolidé du rapport annuel conjoint 2015 finalisé en GTC a été validé par les parties.

Comme pour le rapport précédent, une équipe restreinte chargée de la finalisation du rapport a été mise en place. Elle est composée du Point focal FLEGT, de la Chargée de programmes forêts – environnement de la DUE et du Facilitateur FLEGT.

EFI prendra en charge l'édition, la mise en forme, la multiplication et la diffusion du rapport final afin qu'il soit rendu public en septembre 2016.



**Planification de la mise en œuvre de l'APV sur 2016-2017**

Le CCM a pris acte du plan de travail 2016-2017 élaboré en GTC. Les parties ont apporté quelques amendements et souligné le caractère indicatif des échéances de la planification des activités proposées. La version amendée est jointe en annexe du présent aide-mémoire.

**Dates du prochain Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM)**

Les parties souhaitent maintenir la fréquence semestrielle de cette réunion de haut-niveau. Les dates des 16-17 novembre 2016 ont été adoptées pour l'organisation du cinquième CCM.

Le présent aide-mémoire sera rendu public.

Pour la partie congolaise

S.E Madame **Rosalie MATONDO**  
Ministre de l'Économie Forestière, du  
Développement Durable et de  
l'Environnement

Pour l'Union européenne

S.E Madame **Saskia DE LANG**  
Ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union  
Européenne en République du Congo

**P.J. :**

Annexe I : Liste des participants

Annexe II : Plan de Travail 2016-2017